



# Challenge du Grand Lac

## AVIS DE COURSE

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013

---

### 1. Organisateur

Club de voile Lausanne ( CVL )

Président du comité de course Chantal Rey / [regates@cvl.ch](mailto:regates@cvl.ch)

### 2. Règles de courses

Règles de Course à la Voile 2013-2016.

Les prescriptions de la Fédération Suisse de Voile (FSV) aux RCV

L'avis de course (AC) et les instructions de courses

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle,  
est une rotation de 360 °.

### 3. Instructions de course

Les instructions de course définitives seront remises aux concurrents lors du briefing.

### 4. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux de la série « Toucan »

### 5. Publicité

La publicité est autorisée.

Les concurrents devront être en règle avec la Régulation 20 de l'ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

### 6. Inscriptions

Les inscriptions peuvent être faites :

- sur le site <http://www.cvl.ch>
- au secrétariat (clubhouse) samedi 28 septembre de 10h à 12h

Finance d'inscription : 50.-- par bateau

Paiement de la finance : sur place, le samedi 28 septembre de 10h à 12h

## **7. Programme**

Samedi 28 septembre

Dès 10h00 accueil au clubhouse

12h30 briefing au club house

1<sup>er</sup> départ selon instructions données au briefing

Soirée « raclette » au Clubhouse

Dimanche 29 septembre

7h30 café/croissant offert

9h30 premier départ possible

15h00 dernier départ possible

remise des prix et apéritif : 1h après clôture dernière manche

## **8. Jauge**

Aucun contrôle de jauge n'est organisé

## **9. Parcours et marques**

Les parcours sont du type banane, les marques sont à laisser à bâbord

## **10. Prix**

Des prix seront distribués pour la régata à chaque participant.

## **11. Décharge des responsabilités**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leur propre risque. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **12. Assurances**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance responsabilité civile pour l'épreuve.